

# PUBLICATION ENQUETE PUBLIQUE D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Le demandeur suivant : Pollmann Malte, Daal 6, 3790 Fourons

A introduit une demande pour: opérations d'urbanisme

En bref il s'agit de transformation d'une grange en colombages

La demande se situe à l'adresse: Daal 6, 3790 Fourons.

La demande se situe sur la parcelle suivante:

<b>Commune</b>	<b>Section</b>	<b>N° de parcelle</b>	<b>Exponent</b>
FOURONS 1 DIV/FOURON-SAINT-MARTIN	C	0181	A

L'autorité compétente dans ce domaine pour prendre une décision au sujet de la demande est :  
le Collège des bourgmestre et échevins

**La demande est à consulter à l'administration communale du 29-09-2021 au 28-10-2021 inclus au service de l'urbanisme à l'adresse suivante : Administration Communale Place Communale 1 3798 Fourons, et ceci uniquement sur rendez-vous – 04 381 99 40.**

Pendant cette période, les avis, les remarques ou les objections doivent être introduits auprès du Collège des Bourgmestre et Echevins. Cela peut être fait par lettre recommandée ou par lettre avec accusé de réception, ou par le guichet électronique: [www.omgevingsloket.be](http://www.omgevingsloket.be).

Pour plus d'informations, veuillez-vous adresser à :

*Commune de Fourons* : voir adresse ci-dessus, ou par courriel électronique [ro@devoor.be](mailto:ro@devoor.be)

*Le Guichet de l'Environnement*: [www.omgevingsloket.be](http://www.omgevingsloket.be)